



BULLETIN MUNICIPAL



ANGEVILLE

.....



**Décembre
2021 /
Janvier 2022**

SOMMAIRE

Le Mot du maire p.3

L'année 2021 à Angeville p.4

État Civil p.6

Bilan des travaux p.7

**Budget de fonctionnement
2021** p.8

Budget prévisionnel p.9

Le Recensement p.10

Les élections 2022 p.12

L'école p.14

Les associations d'Angeville
p.16

**La communauté de
communes** p.22

Le tri des déchets p.24

**Comment visiter la centrale
de Golfech ?** p.26

Projet 2022 p.28

La mare du village p.30

LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : Éric Couderc, Marie-Josée Féa, Jacques Lafforgue, Hélène Verley, Grégory Marconnet, Sophie Schaarschmidt, Max Flouron, Anne-Marie Bayrou, Brice Bret, Jean-Luc Crubile.

LE MOT DU MAIRE

Cette année 2022 débute par les obsèques de deux enfants de notre village partis trop tôt.

Je transmets aux proches de Lauriane et Frank mes sincères condoléances et témoigne du courage et de la dignité de ces deux familles face à l'injustice de la vie.

La situation sanitaire de notre pays nous replonge dans les difficultés et les interrogations ? Contrairement aux vagues précédentes, beaucoup de personnes sont touchées par la Covid autour de nous et notre école est fortement impactée.

Les travaux de sécurisation du centre du village sont terminés, même s'ils ne font pas l'unanimité, les objectifs initiaux sont atteints. Pour l'école, l'accueil des enfants a été amélioré et sécurisé.

Malgré les contraintes du moment, notre petit village vit grâce à l'investissement de beaucoup d'entre vous, soit pour organiser ou tout simplement participer.

MERCI A VOUS TOUS !

J'espère qu'en 2022 nous pourrons enfin retrouver une vie « normale » et que vous aurez la possibilité de réaliser vos projets familiaux et professionnels.

Pour conclure, je remercie l'équipe municipale, élus et agents pour leur engagement au quotidien au service de notre village.

Encore une fois **MERCI A TOUS.**

Jean-Luc CRUBILE



**Jean-Luc Crubile,
maire
d'Angeville**

L'ANNÉE 2021



FÉVRIER 2021
Travaux
du ralentisseur.



MARS 2021
Plantation sur
la digue en face
de la salle des
fêtes.



19 MARS 2021
Journée
nationale à la
mémoire des
victimes civiles
et militaires de la
guerre d'Algérie
et des combats
en Tunisie et au
Maroc.

AVRIL 2021
Nouveauté pour
les Angevillois
pour le tri :
les déchets
recyclables
doivent être
déposés en vrac
dans les bacs
jaunes.



MAI 2021
Première
Floralies à
Angeville
organisées dans le
cadre du marché.



9 MAI 2021
La Marseillaise
a résonné dans le village
pour la commémoration
du 8 mai 1945. L'Amicale
des Anciens Combattants
était présente.



MAI 2021
La place du village évolue ...
L'ASEP installe
un « mobil-home buvette » !

À ANGEVILLE



21 et 27 JUIN 2021
Élections
régionales et
départementales

14 juillet 2021
Soirée amicale
proposée par le
Conseil
Municipal, l'ASEP
et le Comité des
fêtes invitent les
Angevillois à une
mouclade !
Très réussie !



AOÛT 2021
Pendant les
vacances
l'école se refait
une beauté.



31 JUILLET 2021
Fête du village
Repas champêtre
avec animation
musicale.



SEPTEMBRE 2021
Création d'un
CLAE pour les
écoliers du RPI.



NOVEMBRE
2021
Fresque sur
le Kiosque du
village financé
par l'ASEP et
le Comité des
Fêtes.



OCTOBRE 2021
Spectacle des
TONY.



DÉCEMBRE 2021
Le comité des fêtes
organise un spectacle
de magie avec une
surprise pour les en-
fants domiciliés dans
la commune.



ÉTAT CIVIL 2021



Numéros utiles:

Maison médicale des

Halles :

Lavit et Saint

Nicolas de la Grave

05.31.85.10.10

jusqu'à 20h

et

36 99 après 20h00

Aide à domicile

ADMR St Nicolas de

La Grave

05.63.94.29.07

Assistante maternelle agrée

Isabelle Lafforgue

05.63.94.29.07 ou

06.25.52.43.24

● Ils sont nés

- Lilio **FÉA**, le 24 juillet 2021
- Timéo **LECOINTRE**, le 24 août 2021

● Ils se sont mariés

- Clémence **KUNTZMANN** et Luc **CERF**, le 22 mai 2021
- Catherine **BOISSON** et Nicolas **DURAND**, le 21 août 2021

● Ils nous ont quittés

- Sylvain **PIRAUX**, le 17 mars 2021
- Josiane **EVREMOND** (née LECORNU), le 17 novembre 2021
- Frank **THESMARD**, le 31 décembre 2021

BILAN DES TRAVAUX

2021

● Plateau ralentisseur

Dépenses :

ESBTP : 32 451.60€

Recettes :

- DETR Etat : 13 524€
- Département : 7 952€
- TVA récupérée sur investissement : 5 322.06€
- Commune : 5 923.54€



● Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur a été installé par la municipalité dans l'espace traiteur entre la salle des chasseurs et l'entrée de la cuisine de la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaite organiser des formations aux gestes de premiers secours. Les divers organismes formateurs nous proposent des sessions avec des groupes de 6 à 8 personnes, pour ceux d'entre vous qui seraient intéressés, inscrivez-vous à la Mairie.



Défibrillateur
Coût 1 500€

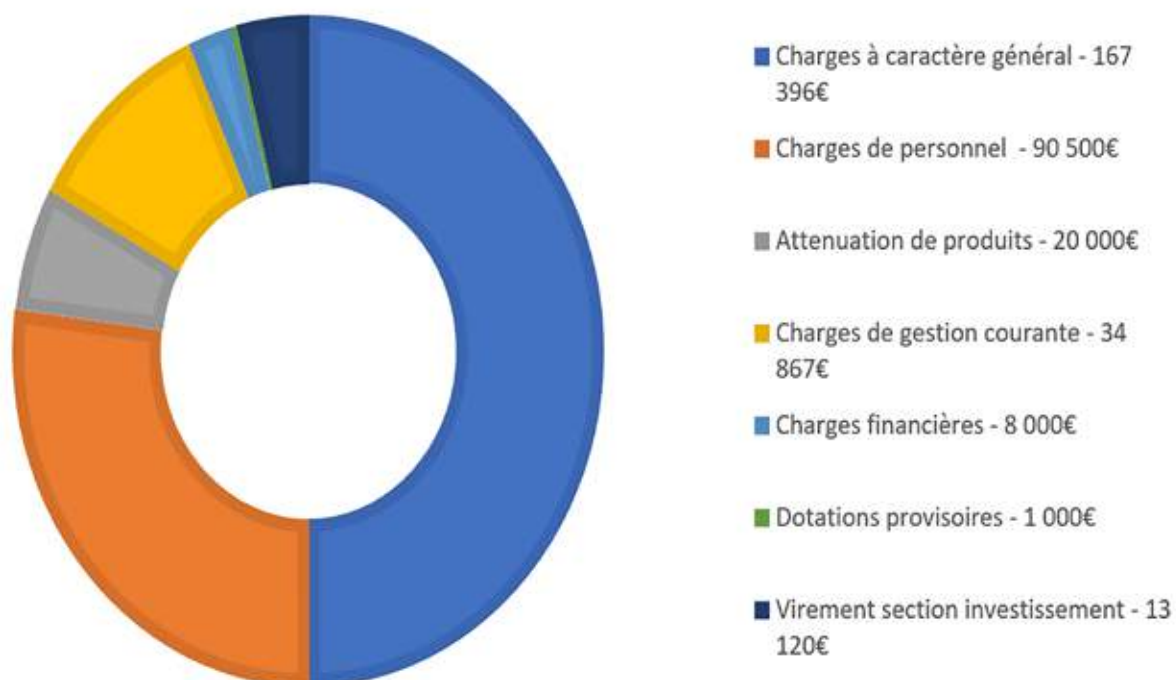
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

La section de fonctionnement présentée ci-dessous regroupe :

- toutes les **dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
- toutes les **recettes** que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

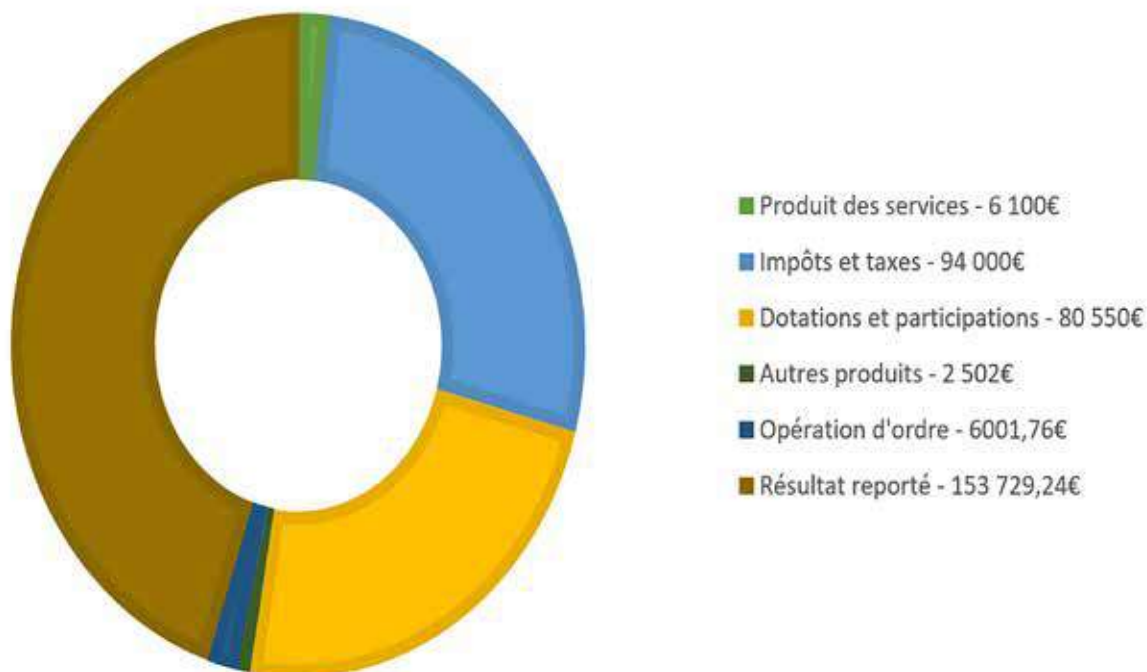
● Dépenses

DÉPENSES 342 883€



● Recettes

RECETTES TOTAL 342 883€



BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel est le document qui quantifie les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune pour une année. Les recettes, également évaluées, de façon pessimiste, permettent de payer ces dépenses. Le compte administratif est un document définitif, il constate les dépenses et les recettes de l'exercice, il sera édité en février 2022. Toutefois, nous pouvons communiquer une **estimation** :

Dépenses : 195 454€

Recettes : 235 316€

Tous ces documents sont officiels et consultables à la mairie.

LE RECENSEMENT

La population des communes de moins de 10 000 habitants, dont Angeville, est recensée tous les 5 ans. Le prochain recensement aura lieu dans quelques jours... à partir du 20 janvier 2022. Pour rappel le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Votre **participation est essentielle**.
Elle est rendue **obligatoire par la loi**,
mais c'est avant tout **un devoir civique**,
simple et utile à tous.

Quelques chiffres :

Population en
historique
depuis 1968 :

- 1968 : 157
- 1975 : 133
- 1982 : 138
- 1990 : 135
- 1999 : 169
- 2007 : 194
- 2012 : 218
- 2017 : 242

Sources : Insee, RP1967
à 1999 dénombremments,
RP2007 au RP2017 exploi-
tations principales.



LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERONT DE L'ARGENT

- 2 Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : Y O F T H A 3 3
Mot de passe : M E 3 4 A 1 7 7

- 3 Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 5
M. Insee
0 1 4 0 0 5
log. log.

- 4 Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires



DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux

Vous l'aurez compris la possibilité de se faire recenser directement en ligne sera cette année le mode de recensement à privilégier pour des raisons pratiques (pas besoin de rendez-vous avec l'agent recenseur, une confidentialité assurée et une collecte traitée plus efficacement et rapidement en mairie) mais aussi sanitaire car ce mode de collecte limite les échanges et contacts.

Pour ceux et celles qui n'ont pas internet ou ne sont pas à l'aise avec, pas de panique !!! Notre agent recenseur passera chez vous et remplira avec vous les bulletins papiers.

L'agent recenseur d'Angeville

Véronique Magro sera l'agent recenseur de notre commune, c'est elle qui déposera dans votre boîte aux lettres les notices avec les codes personnels pour vous recenser en ligne et vous relancera si vous tardez à le faire...

C'est elle aussi qui passera chez vous si vous préférez être recensé avec des bulletins papiers.



Véronique Magro

LES ÉLECTIONS 2022

L'année 2022 sera riche au niveau des scrutins ; en effet les élections **Présidentielles** se dérouleront au mois d'avril, plus précisément les **10 et 24 avril 2022**.

Et les **élections législatives** se dérouleront au mois de juin : les **12 et 19 juin 2022**. Pour les nouveaux arrivants, pensez d'ores et déjà à vous inscrire sur les listes électorales de la commune pour pouvoir voter lors de ces scrutins (voir ci-contre les dates butoirs).

Attention !

Pour pouvoir voter
les 10 et 24 avril 2022
pour les
**élections
Présidentielles** :
il faut faire
ces démarches
avant le 2 mars 2022

Pour pouvoir voter
les 12 et 19 juin 2022
pour les
**élections
législatives** :
il faut faire
ces démarches
**avant le 4 mai
2022**.

● Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les jeunes gens de nationalité française de 18 ans, l'inscription est automatique dès lors qu'ils ont fait le **recensement citoyen** à l'âge de 16 ans. (Dans le cas d'un changement de domicile depuis l'âge de 16 ans, une vérification auprès de la Mairie s'impose...)



En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous pouvez vous inscrire :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur **Service-Public.fr** sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- **par courrier adressé à votre mairie**, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



● **Vote par procuration... nouveauté**

En cas d'empêchements d'ordre personnel ou professionnel le jour de l'élection, l'électeur peut donner une procuration à une personne afin qu'elle vote à sa place. Auparavant il fallait que cette personne soit électrice dans la commune.

Mais à compter du 1er janvier 2022 un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Mairie

Permanences :
le lundi
de 14h00 à 16h00
et
le jeudi
de 9h00 à 11h00

Adresse :
1, route de
Castelsarrasin
82210 Angeville
Tel :
05.63.94.82.33

Mail :
marie.angeville82@
wanadoo.fr

Passeport / carte d'identité

Retirez
un formulaire en
mairie d'Angeville
et
sur rendez-vous à la
marie de St Nicolas
de La Grave
contact :
05.63.95.92.55

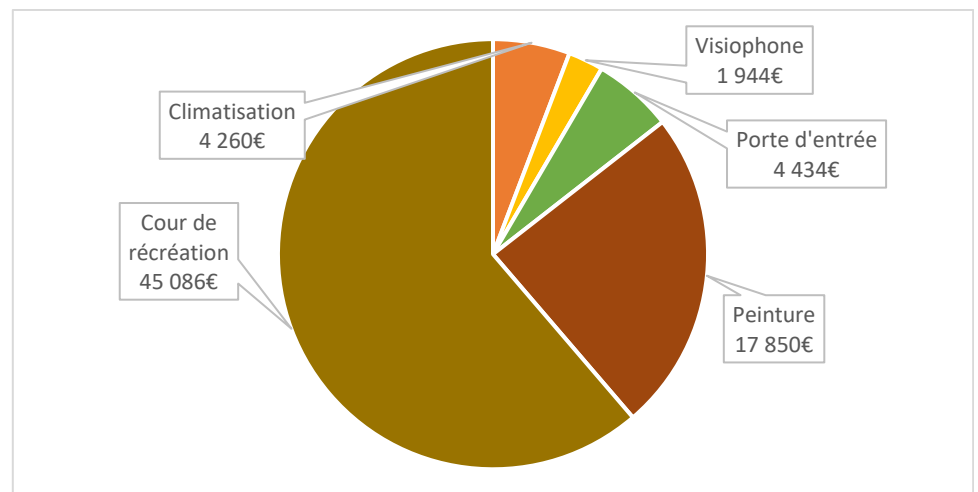
L'ÉCOLE

● Les travaux de rénovation

Ci-dessous les **dépenses réalisées** pour effectuer la rénovation de l'école, pour un total de **73 574 €** :



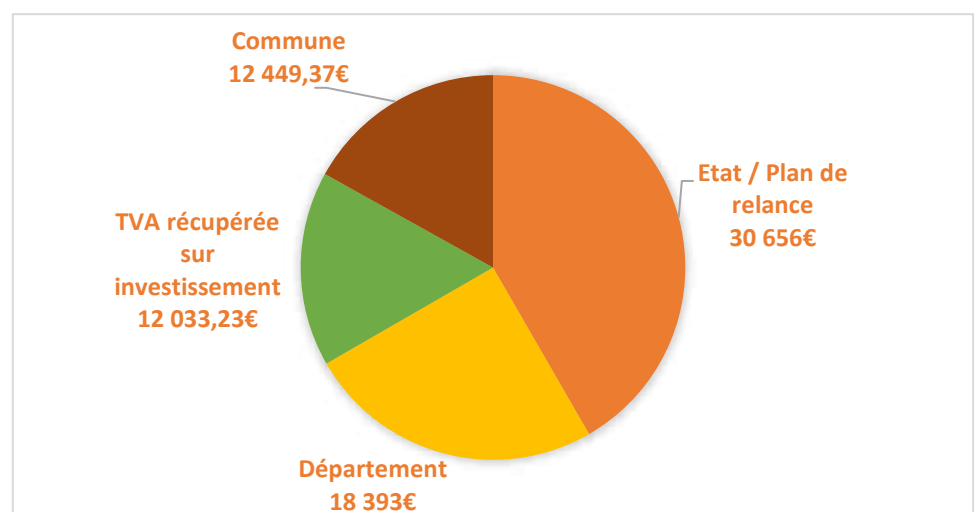
Façade de l'école repeinte.



Ci-dessous le **financement des travaux réalisés** :



Nouvelle cour de récréation.



● La vie à l'école

En janvier 2021, Eliette Courrech a pris sa retraite : nous lui souhaitons à nouveau de passer une belle retraite après ces 30 années passées auprès des enfants du village. Depuis le début de l'année 2021 c'est Véronique Magro qui assure la tâche de régaler nos écoliers tous les midis. ... avec des menus surprises... pour fêter Halloween ou Noël !



Menu surprise spécial Halloween.



Les écoliers d'Angeville 2021/2022

En septembre 2021 les écoliers d'Angeville ont repris le chemin de l'école et ont été heureux de découvrir leur nouvelle cour de récréation. Cette année, maîtresse Emilie, accueille 23 élèves dans sa classe : 5 CP, 7 CE2 et 11 CE1. Durant ces premiers mois, il a fallu s'adapter aux différents protocoles sanitaires... mais cela n'a pas empêché les enfants de reprendre les séances de natation à la piscine de Lavit. Ils ont même eu la chance de faire une sortie cinéma avant les vacances de Noël pour aller voir à Montauban le film d'animation tchèque « Même les souris vont au paradis », très apprécié des petits et des grands !

Nouveauté cette année pour tous les enfants du RPI Caumont-St Arroumex-Angeville : la création d'un **CLAE** ! (Centre de Loisirs Associé à l'École).

De quoi s'agit-il ? C'est la structure qui s'occupe des temps périscolaires où sont accueillis des enfants, c'est-à-dire les temps entre les temps scolaires : le matin, le midi, le soir ainsi que l'après-midi pour le mercredi.

L'organisation de cet accueil est la suivante :

Les matins de 7h30 à 8h45, à Caumont

Les midis sur les temps méridiens (incluant la cantine), dans chaque école

Les soirs de 16h15 à 18h30, à Caumont

Pour en savoir plus sur le **CLAE du RPI Vallée de la Serre** :

<https://claecau-mont82.wordpress.com/>



LES ASSOCIATIONS

● La société de chasse d'Angeville

Le repas de la société ouvert à tout le monde aura lieu courant avril en fonction des restrictions liées au Covid.

La saison de chasse 2021/2022 s'achève.

La régulation du grand gibier ces deux dernières années, avec les prélèvements annuels de 10 sangliers et 15 chevreuils semble porter ses fruits car nous avons enregistré beaucoup moins de dégâts aux cultures qu'en 2020/2021.

Le piégeage a permis de détruire 19 renards et 72 ragondins qui pullulent le long des cours d'eau.

Malgré ces résultats encourageant en pleine période Covid, une ombre semble se dessiner.

Nous allons perdre 6% du territoire de chasse et 100% du territoire gibier d'eau.

En effet, un projet de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac d'Angeville est à l'étude.

Outre l'aspect visuel qui dénature le paysage, la pêche, la chasse, les balades à pieds, à vélo, à cheval seront interdites.

Nous ne sommes pas dupes, il y aura bien des clôtures afin d'éviter les « dégradations ».

N'y a-t-il pas suffisamment de toitures de bâtiment privés ou publics pour y installer ces panneaux ?

Peut-être sont-ils si laids qu'il vaut mieux les avoir loin de chez soi.

Le bureau :

VALENTIN Jacques
(Président)

FÉA Mathieu
(Vice-président)

DELRIEU Jean-Luc
(Trésorier)

COSTES Christian
(Secrétaire)

LAFFORGUE Sébastien
(membre)

ROUSSY Patrick
(membre)

Chasseurs :

31 cette saison.

D'ANGEVILLE

La rétribution d'un coquette somme annuelle fait briller les yeux des utilisateurs de l'eau du lac.

J'espère que les dirigeants de l'ASA prendront en compte la solvabilité de l'entreprise SAS 2 AIR porteuse du projet, qu'ils exigeront une caution bancaire afin d'être certain de percevoir cette coquette somme pendant 25 à 40 ans.

Si par malheur la société dépose le bilan que ferait-on des panneaux flottants ?

Il serait dommage de dégrader un milieu agréable sans contrepartie.

Ces 4 hectares de panneaux photovoltaïques feront 4 hectares d'ombre, en permanence, sur le lac.

La faune et la flore se dégraderont.

L'écosystème en sera fortement modifié et la prolifération d'espèces nuisibles – ragondins, rats musqués, renards – va s'intensifier.

Le 24 janvier 2022
Le Président J. Valentin



● **Le Comité des Fêtes**



Mouclade.

LA SOIRÉE DU 14 JUILLET 2021 :

Les membres du Comité se sont joints à la Municipalité, à l'ASEP et à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) pour l'organisation de cette soirée qui était une première. En cette soirée nuageuse, l'ambiance s'est réchauffée lors de l'embrasement de la paille sous les Moules (mouclade)...et avec les boissons à gogo de la buvette. Soirée très réussie d'après les retours.

LA FETE ANNUELLE : du vendredi 30 juillet au lundi 2 août 2021

Le comité a été contraint par la Préfecture de procéder à la vérification des pass-sanitaires des personnes inscrites au repas champêtre du samedi 31 juillet. Les membres du Comité des fêtes en sont désolés. Le repas champêtre traditionnel animé par notre ami, Michel, a été apprécié de tous.

Le dimanche matin, après la messe célébrée en l'Eglise Saint Pierre des Liens, Magalie et Andrej, habitants de notre commune, ont fait une splendide démonstration de dressage canin avec leur équipe. Cette présentation a été appréciée des promeneurs venus au Marché hebdomadaire.

Toujours un franc succès pour les concours de pétanque du vendredi soir, du dimanche et lundi après-midi.



Démonstration canine.



Remise du trophée par M. le conseiller départemental et M. le maire d'Angeville.

LES FETES DE FIN D'ANNÉE :

Après un peu de rafistolage réalisé sur les anciens luminaires par Patrick, le Président, les éclairages de Noël ont été mis en place par Sébastien et Patrick quelques jours avant le Marché de Noël organisé par nos collègues de l'ASEP.

Une des nouveautés de l'année 2021 : Un après-midi récréatif pour les familles de la commune, durant laquelle un magicien a fait son show ; ce spectacle apprécié par les petits et les grands a été suivi d'un petit goûter.

Autre nouveauté : les aînés ont aussi été gâtés par le Père Noël du Comité, un colis de douceurs locales a été offert aux plus de 70 ans. Après deux années de crise sanitaire, les membres du comité ont avant tout voulu apporter un peu de réconfort à nos aînés.



Éclairages de Noël.

Un grand merci aux membres bénévoles du Comité des fêtes ainsi qu'à ceux qui ont donné un coup de main, membres d'autres associations ou pas. Merci à la Mairie pour son soutien financier. Les personnes souhaitant donner la main pour cette année seront les bienvenues.

Le Bureau

● L'ASEP

L'ASEP c'est d'abord notre marché dominical où sérénité et convivialité sont toujours présents malgré toutes les péripéties face à cette épidémie que nous avons tous traversée.

Notre association a mis en place tout un système pour assurer les animations prévues. En mai, nous avons pu faire le marché aux fleurs, Les Floralies, qui a été un succès, quelques randonnées autour de la commune ont pu aussi avoir lieu avec pour terminer un petit repas fort agréable !

En septembre, dans un souci de sécurité nous avons préféré annuler notre grand Vide Grenier, ce n'est que partie remise pour 2022 ! Nous avons tout de même organisé une bourse aux jouets en novembre qui a très bien fonctionné et en décembre notre marché de Noël est resté une réussite et permet de drainer du monde sur notre marché dominical.



Randonnée autour de la commune.



Stand pour les Floralies le 23 mai 2021.



Aligot !



Roxane sur le marché de Noël !

Tout au long de cette année 2021, notre équipe de volontaires a travaillé à l'embellissement du village :

- Nous avons nettoyé le lavoir et rendu ainsi cet espace reposant et bucolique.

- Nous avons débroussaillé le chemin des Lavandières qui donne un accès direct au lavoir du village.

- Avec le comité des Fêtes, nous avons financé la fresque du kiosque sur la place du village.



Un bénévole en pleine action lors du déblaiement du chemin des Lavandières.



Le lavoir nettoyé.



Kiosque avec sa nouvelle fresque.

Si des personnes de la commune sont comme nous, motivées pour faire vivre notre village avec leur savoir-faire et leurs idées, elles sont les bienvenues dans notre association !!

Le volontariat, la sérénité, le savoir vivre, l'esprit d'équipe restent notre credo.

La machine à pain :

L'ASEP a pris la décision de prendre en main la gestion de la machine à pain, c'est grâce à un de ses membres que nous pouvons trouver tous les matins du pain à Angeville. Nous le remercions vivement !!



**Le Président,
Jacques Lafforgue**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Terres des Confluences

● Le centre aquatique



L'objectif premier de ce projet, nous le rappelons, est l'apprentissage de la natation pour les scolaires qui aujourd'hui en sont partiellement exclus faute d'infrastructures suffisantes. Cet équipement permettra également à la Communauté de Communes Terres des Confluences, et ses 42 000 habitants ainsi qu'aux associations sportives, de profiter de la pratique de la natation et de moments de détente grâce à l'espace bien-être.

Ce futur centre aquatique s'inscrit aussi dans une démarche volontaire en matières de développement durable, notamment par la durabilité des matériaux, les process techniques performants et une chaudière bois.

Le premier plongeon dans cette structure grand public de qualité est attendu dès octobre 2022 !

Un nom pour le futur Centre Aquatique



La Communauté de Communes Terres des Confluences souhaite faire appel à la créativité des habitants du territoire pour trouver le nom de son futur équipement.

Le nom proposé doit être original, esthétique, court et doit avoir un rapport avec l'eau. Il doit être approprié à l'équipement en question. Le nom doit être un nom commun.

Les noms propres et les noms de personnes célèbres sont exclus. Chaque participant pourra faire 2 propositions au maximum.



Rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes ou scannez le QR code ci-dessous :

Appel à participation pour trouver le nom du futur Centre aquatique >>



● **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Une OPAH, c'est quoi ?

L'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) permet de traiter sur un périmètre précis les difficultés identifiées, par rapport à la réhabilitation de votre logement sur la question énergétique mais aussi sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Ce programme permet d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à effectuer des travaux en fonction des priorités locales définies dans la convention.

L'opérateur pourra vous conseiller et vous apporter l'assistance (administrative, technique, juridique

et sociale) permettant la réalisation de votre projet. Toutes ces prestations sont gratuites pour vous.

Retrouvez début 2022, l'avancement du projet sur le site internet de la Communauté de Communes.

Pour plus de renseignement :
Site internet www.terresdesconfluences.fr



● **L'instruction dématérialisée de vos demandes d'urbanisme**

Fin janvier, vous pourrez déposer en ligne vos demandes d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, ...) plus communément appelées ADS (autorisation du droit des sols) auprès du service instructeur de votre commune. Vos dossiers pourront être instruits dans leur totalité de façon dématérialisée, ce qui permettra un suivi en temps réel de votre demande.

Pour plus de renseignement et tout accompagnement :

Le service instruction vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 13h.

Tél. : 05 63 95 56 45

Mail : instruction@terresdesconfluences.fr



NOS DÉCHETS

● Comment trier nos déchets ? Petit rappel...

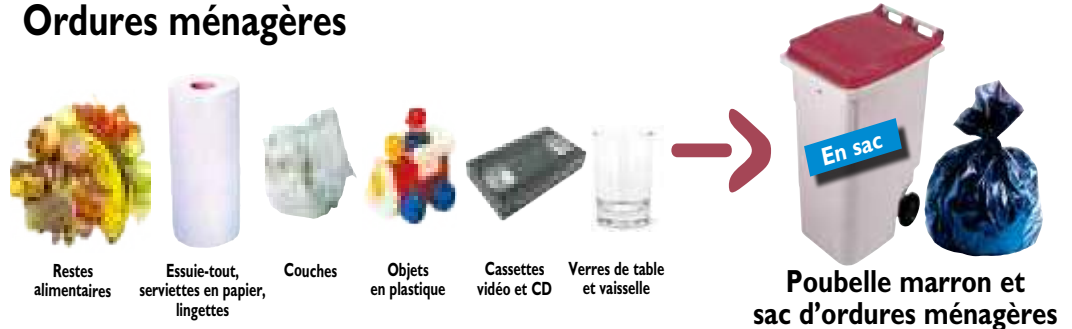
Tous les emballages et les papiers



Bouteilles, pots, bocaux en verre



Ordures ménagères



Textiles, linges et chaussures



Cliiink :

Le tri récompensé !
Cliiink récompense la geste de tri par des bons d'achat chez ses commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?

Je télécharge l'application Cliiink® en magasin.

Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.

Chaque dépot = 1 point. Les points sont convertis en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliiink®

ou demandez une carte Cliiink® en mairie !



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
05 63 95 56 40
ou www.terresdesconfluences.fr et www.sirtomad.com



● Pour les autres déchets

Les déchetteries

Trois déchetteries sont ouvertes gratuitement pour les particuliers du territoire :

● DÉCHETTERIE SAINT BÉART

298 chemin de Castelus, Saint Béart, Castelsarrasin
Tél. : 05 63 32 44 07

HORAIRES D'OUVERTURE :

du lundi au samedi : 9h-18h

Fermée les dimanches et jours fériés.

● DÉCHETTERIE DE LA BIARNE

ZA la Biarne, Saint Nicolas de la Grave
Tél. : 06 42 76 28 67

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi et jeudi : 13h30 - 17h30

Mercredi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

Samedi : 9h - 12h

Fermée les lundis, mardis et jeudis matins, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

● DÉCHETTERIE SAINT PIERRE

Route de l'avenir, ZI Saint Pierre, Moissac
Tél. : 05 63 05 02 61

HORAIRES D'OUVERTURE :

le lundi : 14h-17h

et du mardi au samedi : 9h-17h

Fermée les lundis matins, dimanches et les jours fériés.

A SAVOIR :

Les habitants de **Durfort-Lacapelette** peuvent en complément accéder aux déchetteries du SIEEOM du Sud Quercy : déchetteries de Lafrançaise, de Barry d'Islemade et de Lauzerte.

Les habitants de **La Ville-Dieu-du-Temple** et de **Saint-Porquier** peuvent en complément accéder à la déchetterie de la DRIMM située à Montech.

Commander un composteur :

Vous pouvez directement remplir le **formulaire en ligne :**

<https://www.terres-desconfluences.fr/je-commande-en-ligne-mon-composteur>

ou

contacter les services techniques

du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h00

et de 13h30 à 17h15

Tel :

05.63.95.56.00

mail :

services.techniques@terredesconfluences.fr

Déchets volumineux :



Déchets Végétaux



Gravats inertes (Sauf à St-Nicolas de la Grave)



Encombrants



Cartons



Produits de jardinage et bricolage



Huiles de vidange usagées



Piles



Lampes

Déchets dangereux :



Les encombrants

Enlèvement gratuit sur RDV au **05 63 31 51 45**

Merci de les présenter la veille de l'enlèvement.

En partenariat avec Emmaüs



Le compostage

Vente de composteurs individuels à prix réduit, à la maison de l'intercommunalité pour composter vos déchets verts et déchets de cuisine d'origine végétale.

Vous habitez un immeuble ? Vous pouvez aussi composter grâce aux composteurs partagés.

Contact : **05 63 95 56 40**



Credits photos : J-P Mesgrieu

COMMENT VISITER LA

Habitant à proximité de Golfech vous aimeriez en savoir plus sur la centrale ? **Du 26 février au 26 novembre 2022** vous pouvez participer aux visites riverains organisées **tous les derniers samedis du mois**.



Dès votre arrivée sur le site au Poste d'Accès Principal, l'équipe des guides vous accueille pour assurer les formalités d'accès.

Vous accédez ensuite à l'Espace Découverte, espace ludique et interactif dédié à la découverte de la production d'électricité, où l'on vous présente la centrale et son principe de fonctionnement.

Avant de partir en visite, vous déposez vos effets personnels dans un vestiaire puis l'équipe des guides vous équipe d'un casque de sécurité et vous rappelle les règles de sécurité en vigueur sur les sites nucléaires.

Vous êtes prêts à partir découvrir les impressionnantes installations !

Après avoir franchi les portiques de sécurité, le guide vous mènera à proximité des différents bâtiments : réacteur, salle des machines, tour de refroidissement.

Vous pénétrerez ensuite au cœur de la salle des machines pour faire connaissance avec Anne-Marie ou Marie-Thérèse, les turbines qui entraînent l'alternateur fournissant de l'électricité à 20 000 Volts !

CENTRALE DE GOLFECH ?

Vous serez impressionnés par les dimensions des machines, les tuyauteries qui s'enchevêtrent sur des kilomètres et par le nombre incroyable de moteurs, de robinets et de vannes.

A l'extérieur vous passerez devant le transformateur qui permet quant à lui d'évacuer l'électricité sur le réseau à 400 000 Volts.

La visite se poursuivra au niveau du condenseur qui assure le refroidissement de la vapeur, pas moins de 127 000 tubes le composent ! Et pour finir, une halte s'imposera au pied des tours aéroréfrigérantes les plus hautes d'Europe !

Pour vous inscrire :

- Prévoyez une inscription 6 semaines avant la date de la visite souhaitée.
- Prévoyez une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.
- Le Pass sanitaire est obligatoire (mesures gouvernementales en vigueur).
- Visite possible à partir de 12 ans, accompagné d'une personne majeure.
- Il est conseillé d'être en bonne condition physique et de ne pas avoir le vertige.

Important :

- Visite non accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Visite réalisée à partir d'un minimum de 6 personnes inscrites.

Inscription :

<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-golfech>
OU Contactez le service des visites au
05.34.39.88.70 OU visites.edf.golfech@manatour.fr



Le jour de la visite :

Le RDV est à l'Espace découverte : pour y accéder, suivez les panneaux verts.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité (la même que vous avez utilisé pour l'inscription). Prévoyez une tenue en manches longues, pantalons, chaussures fermées et plates.

Laissez vos effets personnels dans votre voiture.

PROJETS POUR 2022

● Cimetière

Le cimetière fait l'objet d'une réflexion pour améliorer son accessibilité. L'idée serait de réaliser des allées bétonnées pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se recueillir au plus près des sépultures de leurs proches. Un ossuaire et un petit jardin du souvenir pourraient également être réalisés, les devis sont en cours, ils nous permettront de déposer les dossiers d'aides auprès des services de l'Etat et auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.



Allée centrale du cimetière.



Cimetière d'Angeville.



Allée du cimetière.

● **Éclairage public**

Le conseil municipal souhaite poursuivre l'installation de l'éclairage public dans le village.

Sur la route des Jauberts, les gaines sont en place suite à une réalisation antérieure du chemin piétonnier et six nouveaux candélabres seront alimentés en filaire. En parallèle à cette opération, le fossé côté haut va être busé, la chaussée renforcée et goudronnée, ainsi les véhicules pourront se croiser... Attention par la suite à la vitesse !

Sur le chemin du Moulin, cinq candélabres autonomes vont permettre d'éclairer au mieux cette partie du village.



Emplacement des candélabres sur la route des Jauberts.



Emplacement des candélabres sur le chemin du Moulin.

Ces travaux seront réalisés en 2022, nous connaissons le montant de l'aide du Syndicat Départemental Energie 82 et nous attendons la réponse du Département pour sa participation.

Il restera pour les années à venir : le chemin de St Orens et le chemin de Ronde. L'utilisation de candélabres autonomes nous permet d'avoir une réflexion sur leurs installation dans les zones rurales de la commune, mais pour cela vous serez consulté.

LA MARE DU VILAGE

.....

Angevillois et Angevilloises vous êtes appelés à voter !

La mare du village existe certainement depuis le XIXème siècle, utilisée alors par les éleveurs pour abreuver principalement leurs bovins. Ses abords ont été restaurés lors de la construction de l'école et du monument aux morts en 1950-1951. La mare a été curée dans les années 1980, et depuis plus rien...

Aujourd'hui le bassin est fortement encombré et la sécurité obsolète (hauteur des rembardes, accès direct à l'eau). Nous avons deux possibilités :

- la première : curer le bassin et reconstituer les éléments de sécurité pour interdire l'accès à l'eau.

- la deuxième : remblayer le bassin et aménager un espace de détente et de loisirs. Financièrement les deux opérations s'équilibrent. La seconde est un peu plus onéreuse mais définitive, la première nécessitera dans quelques années de nouvelles interventions.

Pour faire ce choix **nous souhaitons avoir votre avis**, pour le donner nous vous proposons de **vous rendre à la mairie entre le 1er et 20 février 2022**. Vous aurez alors la possibilité de glisser dans une **urne le bulletin de votre choix** :



VENEZ DONNER VOTRE AVIS !!

SOLUTION 1

**Curage du bassin
et
fermeture
de l'accès à l'eau.**

SOLUTION 2

**Remblaiement du
bassin et
aménagement d'un
espace de détente et
loisirs.**



Mairie Angeville
2021-2022